

76B257



A2203

- 1 MARS 2012

**OMNIUM TECHNIQUE EUROPEEN
O.T.E.**

**1, Rue de la Lisière
B.P. 110**

67403 ILLKIRCH Cedex

**SA au Capital de 1.000.000 €
SIREN 778 770 081**

Je soussigné J. Keller, Président du directoire,
agissant au nom de la Société O.T.E. INGÉNIERIE, atteste
sur l'honneur que la présente photocopie est conforme à
l'original.

ILLKIRCH
le 29/12/2011

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2011

Le 28 Septembre 2011 à 16 heures, les actionnaires de la Société OTE se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social de la Société suite à la convocation qui leur a été adressée par courrier en date du 12 Septembre 2011. Monsieur Jean-Louis KOESSLER, représentant la Société MAZARS – FIDUCO - FIDUCIAIRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE, Commissaire aux Comptes convoqué par une lettre expédiée en Recommandé Accusé de Réception assiste à la séance. Le Comité d'Entreprise, dûment invité à la réunion, est représenté par Monsieur Florent GAROT.

Les actionnaires sont invités à émarger la feuille de présence à leur entrée en séance. Il est également remis à chaque actionnaire un dossier avec les documents suivants :

- Le Rapport de Gestion du Directoire à l'Assemblée Générale des Actionnaires comportant en annexe les tableaux suivants :
 - Soldes intermédiaires de gestion – Production
 - Analyse du résultat
 - Tableau des dirigeants et des mandats
 - Tableau des participations
 - Tableau des résultats des cinq derniers exercices
 - Répartition des échéances fournisseurs au 31/03/2011.
- Le Rapport du Conseil de Surveillance,
- Le Texte des Projets de Résolutions,
- Le Bilan et Compte d'Exploitation Général au 31 mars 2011.

Monsieur Jean-Georges BERNHARDT, Président du Conseil de Surveillance, assure la Présidence de l'Assemblée.

Après avoir constaté la présence ou la représentation de 643 actions sur 800, soit 80,4% des voix, le Président ouvre la séance.

Le Président propose aux actionnaires possédant le plus de voix les fonctions de scrutateurs. Messieurs BOSCATO et STOLL acceptent cette fonction. Puis le Président propose de désigner Monsieur Philippe HAAS comme Secrétaire de Séance. Cette désignation est acceptée par Monsieur HAAS ainsi que par le Bureau.

La fiche de présence ainsi que les pouvoirs sont remis au Bureau.
Le Président informe les actionnaires que l'ensemble des droits à l'information des actionnaires a été respecté.



Le Président rappelle l'Ordre du Jour de la présente Assemblée :

1. Rapport de Gestion du Directoire pour l'exercice 2010/2011,
2. Rapport du Conseil de Surveillance,
3. Rapport sur les comptes et Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes,
4. Présentation et approbation des comptes de l'exercice clos au 31.03.2011,
5. Quitus au Directoire,
6. Quitus au Conseil de Surveillance,
7. Quitus au Commissaire aux Comptes,
8. Approbation des Conventions,
9. Affectation des Résultats,
10. Renouvellement au Conseil de Surveillance,
11. Rémunération du Conseil de Surveillance
12. Renouvellement des mandats des Commissaires aux Comptes.

Puis Monsieur BERNHARDT passe au point 1 de l'ordre du jour et donne la parole à Monsieur Jean-Ernest KELLER, Président du Directoire, qui procède à la lecture commentée du rapport de gestion du Directoire pour l'exercice écoulé.

Messieurs Ludovic DRESSE, Daniel GOLLY et François NEYER arrivent en cours de lecture du rapport du Directoire, portant le nombre de parts présentes ou représentées à 682, soit 85,2% des parts totales.

Monsieur KELLER répond ensuite aux questions qui lui sont posées avant de rendre la parole au Président de Séance qui donne lecture du Rapport du Conseil de Surveillance.

Monsieur BERNHARDT donne ensuite la parole à Monsieur Jean-Louis KOESSLER, représentant le Commissaire aux Comptes pour la lecture des rapports suivants :

- Le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2011,
- Le rapport spécial sur les opérations visées par l'article 92 du décret du 23 mars 1967, effectuées au cours de l'exercice.

Monsieur KOESSLER informe l'Assemblée de la méthode de contrôle des comptes et des points ayant donné lieu à une attention particulière au vu de l'activité de la Société.

Puis, à l'issue de la lecture de ces rapports et en l'absence de questions complémentaires, le Président propose de passer aux votes des résolutions :

1ère RESOLUTION : APPROBATION DES DOCUMENTS COMPTABLES ANNUELS

L'Assemblée des Actionnaires, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Directoire, des rapports du Conseil de Surveillance et des rapports du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2011, approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

La résolution est adoptée par 682 voix, à l'unanimité.



2ème RESOLUTION : QUITUS AU DIRECTOIRE

L'Assemblée des Actionnaires donne quitus entier au Directoire pour l'exercice 2010/2011 concernant l'accomplissement des missions dudit exercice.

La résolution est adoptée par 682 voix, à l'unanimité.

3ème RESOLUTION : QUITUS AU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'Assemblée des Actionnaires donne quitus entier au Conseil de Surveillance pour l'exercice 2010/2011 concernant l'accomplissement des missions dudit exercice.

La résolution est adoptée par 682 voix, à l'unanimité.

4ème RESOLUTION : QUITUS AU COMMISSAIRE AUX COMPTES

L'Assemblée des Actionnaires donne quitus entier au Commissaire aux Comptes pour l'exercice 2010/2011 concernant l'accomplissement des missions dudit exercice.

La résolution est adoptée par 682 voix, à l'unanimité.

5ème RESOLUTION : APPROBATION DES CONVENTIONS

L'Assemblée des Actionnaires, après avoir entendu le rapport de gestion du Directoire ainsi que le rapport spécial du Commissaire aux Comptes, approuve les conventions et opérations qui y sont citées.

La résolution est adoptée par 682 voix, à l'unanimité.

6ème RESOLUTION : AFFECTATION DES RESULTATS

L'Assemblée des Actionnaires, vu l'existence de sommes disponibles ainsi constituées :

- Report à nouveau de l'exercice précédent	:	570.420,79 €
- Bénéfice de l'exercice	:	<u>301.109,43 €</u>
Soit un total de	:	871.530,22 €

Et décide d'affecter cette somme de la manière suivante :

- Distribution d'un dividende à raison de 350 € par action	:	280.000,00 €
- Report à nouveau	:	591.530,22 €
TOTAL	:	871.530,22 €

Les dividendes seront mis en paiement dès approbation de la présente résolution par l'Assemblée et sous réserve des délais nécessaires à la mise en application du prélèvement à la source des contributions sociales et des options individuelles de prélèvement libératoire.



En application des dispositions de l'article 243 bis du CGI, l'Assemblée est informée que le montant total des distributions de dividendes ouvre droit à l'abattement de 40 %.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément à la loi, l'Assemblée est informée que le montant global des dividendes distribués au titre des trois exercices précédents se répartit comme suit :

<i>Exercice</i> <i>Clos le</i>	<i>Dividendes</i>	<i>Dividende net</i> <i>par part</i>
31/03/2010	200.000 €	250 €
31/03/2009	240.000 €	300 €
31/03/2008	360.000 €	450 €

Les montants distribués au titre de ces trois exercices bénéficiaient intégralement de l'abattement de 40 %.

La résolution est adoptée par 682 voix, à l'unanimité.

Monsieur BERNHARDT rappelle ensuite que les mandats de Messieurs BAYLE, BERNHARDT et SCHUMPP viennent à échéance avec la présente Assemblée.

Messieurs BAYLE et BERNHARDT ne sollicitent pas le renouvellement de leur mandat.

Monsieur SCHUMPP pour sa part sollicite le renouvellement de son mandat.

Pour les postes laissés vacants par Messieurs BAYLE et BERNHARDT, 2 candidats se sont déclarés, Messieurs BOSCATO et STOLL. Monsieur BERNHARDT demande s'il y a d'autres candidatures.

Aucun autre candidat ne se présentant, Monsieur BERNHARDT propose au vote les résolutions suivantes :

7ème RESOLUTION : RENOUELEMENT AU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'Assemblée des Actionnaires décide de nommer Monsieur Jean-François BOSCATO comme membre du Conseil de Surveillance en remplacement de Monsieur Jean-Georges BERNHARDT, dont le mandat expirait avec la présente Assemblée, pour une durée de quatre ans jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2014/2015.

La résolution est adoptée par 621 voix, à la majorité des membres présents ou représentés, Monsieur BOSCATO s'abstenant.



8ème RESOLUTION : RENOUELEMENT AU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'Assemblée des Actionnaires décide de nommer Monsieur Marc STOLL comme membre du Conseil de Surveillance en remplacement de Monsieur Jean-François BAYLE, dont le mandat expirait avec la présente Assemblée, pour une durée de quatre ans jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2014/2015.

La résolution est adoptée par 626 voix, à la majorité des membres présents ou représentés, Monsieur STOLL s'abstenant.

9ème RESOLUTION : RENOUELEMENT AU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'Assemblée des Actionnaires décide de renouveler le mandat de Monsieur Jean-Marie SCHUMPP, qui expirait avec la présente Assemblée, pour une durée de quatre ans jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2014/2015.

La résolution est adoptée par 663 voix, à la majorité des membres présents ou représentés, Monsieur SCHUMPP s'abstenant.

Les membres élus remercient l'Assemblée pour la confiance qui leur a été accordée.

Puis Monsieur BERNHARDT reprend la parole pour le point suivant de l'ordre du jour :

10ème RESOLUTION : REMUNERATION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'Assemblée Générale des Actionnaires décide d'allouer au Conseil de Surveillance des jetons de présence pour un montant de 13.000 € au titre de l'exercice 2011/2012.

La résolution est adoptée par 682 voix, à l'unanimité.

11ème RESOLUTION : MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

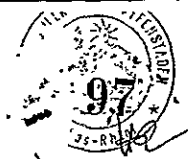
L'Assemblée Générale des Actionnaires, ayant constaté que les mandats des Commissaires aux Comptes titulaires et suppléants prenaient fin avec la présente Assemblée, décide de nommer :

- la Société MAZARS – FIDUCO
20, Avenue de la Paix
67000 STRASBOURG
- en tant que Commissaire aux Comptes titulaire,

- la Société KPMG AUDIT EST
9, Avenue de l'Europe
67300 SCHILTIGHEIM
- en tant que Commissaire aux Comptes suppléant,

et ce pour une durée de 6 ans qui prendra fin avec l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2016/2017.

La résolution est adoptée par 682 voix, à l'unanimité.



Monsieur KOESSLER remercie les Associés pour la confiance renouvelée qui est accordée à MAZARS pour poursuivre sa mission.

Jean KELLER demande ensuite la parole pour adresser, au nom de l'ensemble des Associés de la Société, ses plus vifs remerciements aux membres sortants du Conseil, Messieurs Jean-François BAYLE et Jean-Georges BERNHARDT. Il souligne plus particulièrement l'engagement de Jean-Georges BERNHARDT dans ses fonctions successives au sein de la Société en tant que membre et Président du Conseil de Surveillance ainsi qu'au sein du Directoire il y a quelques années, et le plaisir qu'il a eu à travailler avec lui.

Puis, plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, le Président remercie l'ensemble des Actionnaires pour leur assiduité à cette Assemblée et clôt la réunion à 18h25.

Fait à ILLKIRCH le 30 Septembre 2011

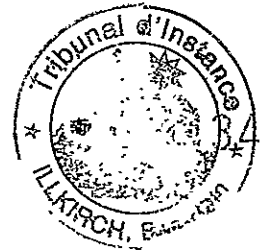
Jean-Georges BERNHARDT
Président

Philippe HAAS,
Secrétaire

Jean-François BOSCATO
Scrutateur

Marc STOLL
Scrutateur

OMNIUM TECHNIQUE EUROPEEN
O.T.E.
1, Rue de la Lisière
B.P. 40110
67403 ILLKIRCH Cedex



Le soussigné J. Keller, Président du directoire,
agissant au nom de la Société O.T.E. INGÉNIERIE, atteste
sur l'honneur que la présente photocopie est conforme à
l'original

Kelly
ILLKIRCH -
@ 29/12/2011

SA au Capital de 1.000 000 €
SIREN 778 770 081

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU 3 OCTOBRE 2011.**

Le Conseil de Surveillance s'est réuni le Lundi 3 Octobre 2011 à 17 heures sur convocation verbale à la demande du Président du Directoire.

Sont présents et ont élargé le registre de présence :

- Monsieur Jean-Francis BOSCATO,
- Monsieur Jean-Claude FOURNERET,
- Monsieur Roger HARTZ,
- Monsieur Germain SCHMITT,
- Monsieur Jean-Marie SCHUMPP (arrivé en cours de séance)
- Monsieur Marc STOLL.

Est absent :

- Monsieur Raymond RICHTER.

Monsieur Philippe HAAS, Directeur Juridique et Financier et Membre du Directoire, précise aux membres du Conseil qu'il convient, à la suite de l'Assemblée Générale qui a pourvu au remplacement de Messieurs BAYLE et BERNHARDT, ce dernier quittant également sa fonction de Président du Conseil de Surveillance, de désigner un nouveau Président.

Par ailleurs, Monsieur HAAS indique au Conseil de Surveillance que le Directoire souhaiterait que Monsieur BOSCATO, qui a rejoint le Conseil de Surveillance, soit remplacé au sein du Directoire, et propose la nomination de Monsieur John PERNOUX.

Monsieur HAAS précise qu'en l'absence du Vice Président Raymond RICHTER, le doyen d'âge, à savoir Monsieur Jean-Claude FOURNERET, assume la Présidence de la séance.

Puis il se retire afin de laisser les membres du Conseil délibérer entre eux.

Monsieur FOURNERET propose tout d'abord la désignation d'un nouveau Président du Conseil de Surveillance.

Monsieur BOSCATO est seul candidat à cette fonction.

Sa candidature, soumise au vote, est approuvée à l'unanimité.

Monsieur FOURNERET soumet ensuite au vote la demande du Directoire de nommer Monsieur John PERNOUX comme nouveau membre.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Le Conseil précise que Monsieur PERNOUX aura comme les autres Membres du Directoire, tous pouvoirs de représentation de la Société vis-à-vis des tiers, et est donc également nommé Directeur Général, conformément aux statuts. Son mandat prendra fin en même temps que celui des autres membres du Directoire, à savoir le 2 Septembre 2013.



Il revient également au Conseil de Surveillance de fixer les rémunérations de Monsieur PERNOUX.

Le Conseil fixe en conséquence les deux rémunérations suivantes :

- une rémunération au titre du mandat à 900 € par mois (143 points)
- une rémunération au titre du contrat de travail en tant que Chef de Projet, qui se poursuit, à 745 points.

Ces rémunérations brutes, applicables avec effet au 1^{er} Octobre, seront amenées à évoluer sans nouvelle ratification par le Conseil de Surveillance, en fonction de l'augmentation générale de la valeur du point, applicable à l'ensemble des salariés de la Société.

Monsieur PERNOUX, comme tous les membres du Directoire bénéficiera en outre d'un treizième mois de salaire (équivalent à la somme des deux rémunérations détaillées ci-dessus), de primes qui seront fixées dans le cadre des possibilités de la Société, des régimes de prévoyance et d'assurances vie attachés à son collègue, et d'un véhicule de fonction.

Monsieur FOURNERET lève la séance à 17 h 30.

Fait à ILLKIRCH, le 5 Octobre 2011

Jean-Claude FOURNERET
Président de Séance

Jean-Francis BOSCATO,
Président.